L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI 17 MAI 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du ... mars 1879.
Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

[illegible] C. Turpin, V. Limet, G. [illegible], R. Jamonville, [illegible] J. Delpêche, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les dames.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits devront être remis au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit [illegible] devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les [illegible] de l'Athénée. On inscrira [illegible] sur un tableau [illegible] concours annuels.

La proclamation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:
LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:
ÉLOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magasine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasine.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
*47 Coin Galennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julia et Levée.
*71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasin et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hôtel de ville
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, près Gaiennie.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 [illegible], François et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et [illegible].
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin [illegible] et Champs-Elysées.
[illegible] Coin Claiborne et St-Bernard.
[illegible] Coin Laharpe et White, E. E. De[illegible]
[illegible]
[illegible] Coin Louisa et Remparts.
[illegible] Pompe No 24, Grands-Hommes [illegible]
[illegible] Coin Dauphine et Indépendance.
[illegible] Rue Poland, Station des chars.
[illegible] Casernes des Etats-Unis.
[illegible] Coin Reynes et Dauphine.

BODLEY BROTHERS

[illegible]

Nos 197 et 199 Commune.
8 mai—1 an

PATINAGE, BALS, &c.

Vive la joie! [illegible] les plaisirs!

Le Crescent City Roller Skating Rink, à la salle Hammon, rue Bienville, près Royale, est ouvert tous les soirs de 7 1/2 à 10 heures.

[illegible] par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, [illegible] MERCREDI et SAMEDI, [illegible]

Usage de patins.........15 cents
Entrée..........25 cents

La salle est ouverte le dimanche de 10 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Les directeurs se réservent le droit d'admission.
A. H. MOORE & CO.
[illegible] Directeurs.

Trois Grandes Excursions

PAR [illegible]

[illegible] Mobile City [illegible]

DIMANCHES 4, 11 et 18 MAI.

[illegible] Les bateaux partiront du dépôt à 7 heures A. M. [illegible] Mobile City à 12.15 P. M. [illegible] 3.45 P. M. [illegible]

Comité d'arrangements:
[illegible] Joseph Bowling. S. [illegible]

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

[illegible]

le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

150......CANAL......150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
[illegible]
Extraction de dents sans douleur.
Toutes opérations faites à des prix qui défient toute concurrence.
Venez examiner mes dernières-[illegible] que ma médaille pour les meilleures dents [illegible] et mon diplôme de "Dental College."
G. P. MALONEY, 150 Canal, près [illegible].
30 jan—6m

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15 rue Baronne.

[illegible]

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—6m

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient [illegible] pour chauffer et [illegible] le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde.

[illegible] prix [illegible] cyprès \$5.50; chêne \$5.50; [illegible] 25. [illegible] mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais.

6mars—en 8 février

A vendre ou à louer.

UN GRAND ILET DE TERRE CULTIVÉ en jardin depuis nombre d'années, avec la maison qui s'y trouve et qui renferme trois chambres, cabinet et galerie. Il y a une cave et un puits sur la propriété, laquelle est située rue [illegible] à quatre îlets de la rue [illegible] du chemin de fer [illegible]

S'adresser à M. ELLIOTT, No 97 rue de la Douane, coin Royale. 30avril—

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

UN fonds de magasin de fourrage faisant de très bonnes affaires, situé dans un endroit central du deuxième district; loyer modéré avec bail.

Le fonds complet en deux drays et deux mulets ainsi que les accessoires d'un magasin de ce genre. Quant aux marchandises qui resteront en magasin, elles seront vendues au prix du marché.

La vente a lieu pour cause de changement d'affaires. S'adresser au bureau de ce journal.
6 mai—

A vendre pour cause de départ.

L'ÉTABLISSEMENT de maréchal-ferrant, vétérinaire et loueur de chevaux du Dr P. LARROUY, No 139 rue Remparts, entre Toulouse et St-Pierre, avec deux mulets et sept chevaux, garanda, buggies, selles, harnais, outils de forge et ferrage, et une nombreuse clientèle de premier ordre. La propriété peut être louée en deux parties et offre une excellente occasion pour un loueur de chevaux et voitures et pour un maréchal-ferrant vétérinaire. De très bons chevaux pour les familles. S'adresser sur les lieux.
6mai—1m

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, [illegible], Laryngite, Aphonie, Asthme, Hoquet, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, de la [illegible]

Pas de réclame et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages inappréciables que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de médecins distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 96 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19 mai78—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 124, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.

ÉTABLIE EN....................1866

—Assure contre—

LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER..................Président.
EMIL MAIER.....Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER..........Assistant-Secrétaire.
H. KNOTZSCH..................Inspecteur.

Directeurs:

GEO. H. BRAUGHN,	G. L. L. MAYER,
S. J. FLATOW,	EMIL MAIER,
L. GRUNSWALD,	J. E. MERILH,
J. HASSINGER,	FRANK VALLER,
FRANK LEVIS,	J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES,	H. ZUBERBIER.

8avril—3m

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

André (Joseph)	Kéwasser (Georges)
Avettant ou Avettant (Mlles Augustine et Antoinette)	Lacostanam (Martin)
	Laignier (Charles)
	Le Tourneux (Désiré)
Avettant ou Avettant (M.)	Lendrieux (Louis)
	Lemounier (Étienne, Léonard)
Arrigand (Richard)	Larré Servaif (Jean)
Aubert (Jacques)	Lemée (les époux)
Aguelis (Ferdinand)	Maleudran (Jean)
Blin (Henri)	Marais (Pierre)
Barbe (Edgard)	Maquelin (Célestin)
Barbe (Pierre)	Mergis (Claude)
Bourdel (Pierre Onésime)	Michon (Marie)
	Meilly (Isidore)
Bousquet (Michel)	[illegible]
[illegible] (Pierre)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Cartier (Jean, Baptiste)	[illegible]
[illegible] (François)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Viber (Louis)
[illegible]	[illegible]
Grandeyne (Toussaint)	[illegible]
[illegible]	Wilhelmy [illegible]
Jacquard (Claude)	Widmer [illegible]

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés au Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 7 Mai 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
8 mai—

Hôtels, Restaurants, &c.

BEERSHEBA SPRINGS,

Grundy County, Tenn.

Au sommet des Montagnes du Cumberland.

CE MAGNIFIQUE ET DÉLICIEUX établissement thermal ayant été acheté et complètement [illegible] sera ouvert toute l'année.

[illegible] sur la réputation qu'il se sont acquise dans le passé comme hommes et comme directeurs d'hôtels, les soussignés osent compter sur une forte part du patronage du Sud.

Se pourvu, après le 1er juin, se procurer des [illegible]

JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans.
3 mai—3m Propriétaires.

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. [illegible]

"The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

[illegible] la Longbranch du Canada. C'est un hôtel [illegible] sur la plage même, à Burlington [illegible] fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. Les propriétaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, offrir [illegible]

[illegible] des Américains du Sud des Etats-Unis. [illegible] le prix de la pension, les [illegible] à [illegible], écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.

[illegible]

Astredo House,

à l'extrémité du Nouveau Lac, [illegible] de la levée de protection [illegible]

Dîners particuliers et dîners pour sociétés, fournis à des prix raisonnables.
10 mai—1m. J. ASTREDO.

CRESCENT HOTEL,

A LA BAIE ST-LOUIS.

[illegible]

RESTAURANT BOUDRO.

LAC PONTCHARTRAIN.

Ouvert pour la saison aujourd'hui, 16 Mars.

[illegible] tout le confort [illegible] visiteurs des bords du lac qui patronisent la maison.

Pour commande de dîners, s'adresser au restaurant de LEON, 22 rue St Charles. Prix modérés.
ALEX. HAUSSE & Cie, Propriétaires.
16 mars—3m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.

59 Rue de Chartres, coin Bienville

NEW-ORLEANS, LA.

Spiers & Surenne—Dictionnaire français-anglais et anglais-français, in 8°, 1324 pages	[illegible]
Do—Dictionnaire français-anglais et anglais-français, in 12°, 972 pages	[illegible]
Nugent's Dictionnaire français-anglais et anglais-français	1 25
Bolmar—Nouveau Cours pratique de langue anglaise, 2 parties	2 00
Bolmar—Grammaire anglaise d'après [illegible] Ollendorf, 1 vol in 12°	1 25
F. [illegible]—Grammaire pratique de langue anglaise, 1 vol cartonné	1 00
P. Sadler—Manuel de phrases françaises-anglaises, 1 vol in 18° cartonné	60
C. & H. Witcomb—Nouveau Guide de conversations françaises-anglaises	40
Brot—Méthode pratique de grammaire anglaise, 1 vol cartonné	40
Herman Pinny—The Practical French Teacher, 1 vol relié	1 75
[illegible] First book in French	75
[illegible] of learning the French language, 1 vol relié	1 90
Do—A key to the exercises in Fasquelle New French method	90
Do—A Course of the French language, introductory to Fasquelle French Course	1 00
Do—Manual of French conversations	1 00
[illegible] Introductory practical course of the French language	75
Balmar's English and French colloquial phrases	70
Seoane, Neuman & Baretti—A Dictionary Spanish and English, and English and Spanish	2 00
Velazquez—Spanish and English and English and Spanish Dictionary	3 00
Bustamante—Manual of Conversation Español-Inglés	50
Vingut-Ollendorf Practical method of Spanish language	2 25
Do do Key	75
De Tornos—Combined Spanish method	1 75
Do do Key	75
Palenzuela & Carreño—Método para aprender el Inglés	1 10
Do do Clave	1 00
Manual del Mar-Guía para la conversación Español-Inglés	1 25
Vingut—Spanish reader and translator	1 75
Butler—Spanish teacher and colloquial phrase book	60
F. Martinez—Grammaire de la langue espagnole en XXII leçons	1 25
Ollendorf—Le maître d'espagnol	2 25
Do do la clef	1 00
Do El maestro de Francés	1 50
Do do la clave	1 00
Simonné—Methodo de Francés	1 00
Do do la clave	1 25
Tolhausen—Dictionnaire de poche français-espagnol et espagnol-français	75
Vitali—Conversations française-italienne	5 00
Graglia—Dictionnaire italien-français et français-italien	[illegible]
Baglioli—Grammaire italienne-française	[illegible]

Papeterie, Fournitures pour Ecoles, Papiers peints, Papiers peintures.
AU RABAIS!!!
6avril—

Bureau des Assesseurs,—Nlle-Orléans, 6 mai 1879.—Avis aux porteurs de polices des compagnies [illegible] la Bureau des Assesseurs de cette ville: L'usage de machines à gaz de toute dénomination ne sera permis dans aucun édifice assuré par les compagnies composant ce Bureau, à moins qu'on en ait fait préalablement la déclaration aux dites compagnies et obtenu une permission qui sera inscrite dans les polices. Toute infraction de ce règlement frappera les polices de nullité.

Par ordre du Bureau.
7mai—30t GEO. MATHER, secrétaire.

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

EN conséquence de la baisse dans la valeur des propriétés foncières et de la difficulté de percevoir les créances dues à l'Association, nous, soussignés, directeurs de votre Compagnie, considérons comme utile à vos intérêts d'en opérer la liquidation. D'après la charte de l'Association, il était, pour procéder à cette liquidation, le vote et l'adhésion des trois quarts du stock, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après quatre-vingt-dix jours d'avis dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans.

Avant que vous votiez (et autant que possible directement et non par procuration), permettez-nous d'appeler particulièrement votre attention sur l'exposé de la situation de l'Association [illegible]

Nlle-Orléans, 12 avril 1879.

G. RANDAL,	ROB'T ROBERTS,
J. W. BLACK,	A. P. NOLL,
L. ROCA,	G. GAST,
G. PITARD,	AUGUSTE LEVIS Jr.

ACTIF.

Mobilier de bureaux	\$ 100 00
Propriétés foncières vendues et non encore payées	2,680 00
Propriétés foncières estimées à la valeur de la place	3,606 00
Billets à recevoir, \$16,426 20, garantis par hypothèque et estimés ce jour	11,010 00
Créances diverses	304 35
Argent déposé à la "N. O. Savings Institution" \$1,426 19, évalué \$ 502 66	
Argent en caisse 1,749 08	2,251 74
	\$20,156 09

PASSIF.

Dû, dividende non réclamé	\$ 52 05
Compte de stock, 762 actions à \$50	38,100 00
Compte de surplus	2,255 00
	\$40,407 05

Conformément à ce qui précède, une élection [illegible] de l'Association, No 21 rue [illegible], le 17 juillet 1879, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre du [illegible]
G. H. BORMAN, Secrétaire.

G. PITARD,

[illegible] RUE DU CANAL.

[illegible]

Tout à des prix mod[illegible]
—1an

Avis spécial.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

[illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,

EUGENE ERATH,

968...RUE VILLERE...968
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDMarV

Wm. J. YOUNG,

Fabricant et marchand de Harnais, Selles et Colliers, Brides, Fouets, Licous, Etrilles, Brosses, etc.

[illegible] Le travail est toujours garanti [illegible] de harnais de Frank Miller [illegible]

Mississippi Military Institute.

Expédition scientifique et excursion de plaisir
A la Capitale Nationale et aux Montagnes de la Virginie.

Commencement le 30 juin 1879.

VOYAGE entier de trois mois, y compris la pension, le blanchissage, l'enseignement [illegible] prix du billet [illegible] \$135.

S'adresser pour [illegible] à la librairie de HEBERT & Co.
59 Chartres coin Bienville.
E. H. MURPHY, Surintendant, Pass Christian, Miss.

GODCHAUX

21 et 23 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit
POUR ACHETER

Des Vêtements,

Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont insuffisans

—VENEZ—

Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,

Examinez notre immense stock à bas prix.

Voyez vous-mêmes,
Et soyez encore convaincus que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.

Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.
2 mai—

LAWRENCE & TAYLOR,

[illegible], Londres, E. C., Angleterre.

REÇOIVENT des consignations de produits [illegible] et de matières brutes, à vendre sur le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde.

Commission.—Pour consignations [illegible]

Banquiers: National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique: Tayrence, London.
16fev—3m

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Toutes sortes de Produits de l'Ouest Aux magasins bien.
Coin Vieille-Levée et Bienville,
12juil 78—1 an. Nlle Orléans.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE

DU

COMMERCE FRANÇAIS

A LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont, dans diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations [illegible] à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Décident se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des démarches, tous les projets tendant au même but, telles que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., qui pourront être utiles; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution, le 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la première année 1879, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement:

Président: M. Victor Meignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e: M. C. T. Dugazon.
3e: M. Félix Limet.
4e: M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier: M. F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Alleyne, L. de Gas, Jos. Hayle, J. Laborde, P. E. Brulatour, J. Morlis, A. Couttis, J. Puisque(?), L. Grasel, L. Vallès.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement du quinzième de membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau au sujet des travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

[illegible]

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront [illegible]

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra, par un règlement spécial, décider des amendements à la présente Constitution.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant \$40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 17 JUIN 1879,

Aura lieu sous la surveillance et sous la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 17 JUIN 1879.

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE F,

UN GROS LOT DE......	\$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

\$522,500.

Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin,
DANS LA MATINÉE DE
Mardi, 17 Juin 1879,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE

Ce sera conduit avec un grand

Concert Promenade

A cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à \$10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de	\$100,000	\$100,000
1 do	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de \$200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de \$100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de \$100 [illegible] et après [illegible] le lot de [illegible] soit	10,000
100 Lots d'approximation de \$75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de \$20,000 soit	7,500
	\$522,500

[illegible] DEMI BILLET \$5, DIXIÈME DE BILLET \$1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

S'adresser au Lock Box 692, Nouvelle-Orléans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau [illegible] lettres enregistrées, par [illegible]

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU 17 JUIN, 1879,

TOUS LES LOTS

Payés sur Présentation.

Ont demandé des agents dans toutes les villes, cantons, villes et villages [illegible]

D'excellentes garanties sont exigées et devront être [illegible], accompagner les demandes qui devront être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

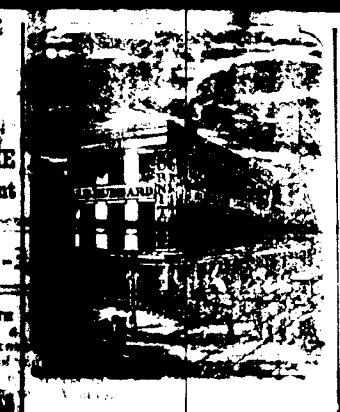

LE PALAIS

—DES—

MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Etabli en 1840,

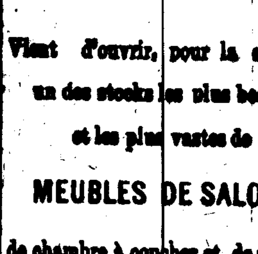

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI RÉDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

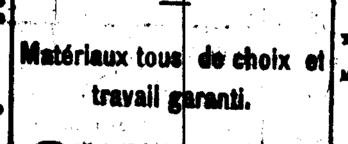

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne à

TRÈS BAS PRIX.

Les acheteurs sont invités à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,
COIN RAMPART ET PERDIDO
27 nov—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—

Sur risques de feu	\$834,086 75	
Sur risques de mer	[illegible] 75	
Sur risques de rivières	[illegible] 91	
Total des primes		[illegible] 42
En moins, primes non expirées		217,841 00
Montant net des primes au 31 mai 1878		\$381,512 42
Pertes payées:		
Sur risques de feu	\$82,492 28	
Sur risques de mer	29,[illegible] 36	
Sur risques de rivières	16,264 06	
Taxes, dépenses et salaires payés	25,287 56	
Ré-assurances et primes remboursées	29,323 07—182,790 65	
Bénéfices		\$198 712 74

L'actif de la compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	\$806,054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	69,100 00
Actions de banques, des Waterworks et autres actions	129,270 40
Billets garantis par hypothèque	125,591 85
Billets reposant sur nantissement	63,870 00
Billets à recevoir	32,611 57
Primes en voie de recouvrement	41,437 11
Agricultural Fair Association	1,650 00
Dû par la ville	[illegible] 20
En caisse	50,851 35
	\$1,277,613 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. Hero, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, assermenté, pardevant moi, ce 10 juin 1878.
JAMES FAHEY, Notaire.

Le 10 juin 1878, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant, sur le montant net des primes [illegible] de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, décidé de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	B. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.	

11 juin—

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805....ESTABLISHED IN....1805

Fire premiums	\$852,437 39	
Marine premiums	66,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		\$956,058 76
Deduct—		
Premiums on risks not terminated	\$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,506 96—123,598 56	
Net earned premiums		\$832,460 20
Interest on investments		34,342 05
		\$866,702 25
Deduct—		
Fire losses	\$28,546 19	
Marine losses	28,924 70	
River losses	6,700 88	
	\$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, chartered donations and commissions	54,806 31—162,442 86	
Net profit		\$166,259 49
Deduct—		
Dividend of June, 1878	\$25,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	\$63,682 42
Premiums in course of collection	64,062 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 22
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,677 09
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, Bank, insurance and waterworks stocks	237,272 07
Total assets	\$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	\$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 42
Dividends unclaimed	2,580 99
Loss adjusted, not claimed	2,680 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,250 42
Total liabilities	\$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 25 tenth day of January, 1879.
TH. BUISSON.
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17 jan—

VINGT-NEUVIÈME ETAT ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1879.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879.

Primes d'incendie	\$180,751 16	
Primes maritimes	36,729 15	
Primes de rivières	82,136 50	
	\$299,616 81	
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		\$228,981 32
Pertes payées et estimées, savoir:		
Pertes d'incendie	\$44,424 37	
Pertes maritimes	12,199 00	
Pertes de rivières	40,635 96	
		97,259 33
		131,672 09
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participations, etc.	59,291 28	
Moins loyers, sauvetage, épargnes, etc.	21,629 90	
		37,661 48
Profits bruts		\$94,010 61

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	\$39,988 67	
Prêts sur bons et hypothèques	44,707 80	
		\$84,696 47
Prêts remboursables sur demande	\$70,315 35	
Argent	63,126 62	
		133,441 97
Bons de ville		83,117 20
Actions de banques et autres		59,186 63
Propriétés foncières		112,176 91
Primes en voie de collection et comptes suspendus		33,992 19
Total de l'actif		\$506,611 37

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 22ème jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, en outre avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 10 juin, à ceux qui y ont droit.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Jno. E. King,
Sam'l R. Newman,	Fred'k Camerden,
Sam'l H. Kennedy,	Joseph W. Stone,
John Phelps,	George Martin,
Adam Thomson,	Alfred Moulton,
Henry Abraham,	L. C. Jurey,
Victor Meyer,	Edward Nalle,
Joseph Bowling,	Geo. W. Sentell,
Edw'd J. Gay,	Fred E. Mortimer,
Simon Hernsheim,	John V. Moore,
Simon Forchheimer,	W. B. Conger,
Jos. E. Wells,	Henry M. Preston,
E. B. Post,	J. J. Irby,
Edw'd Pilsbury,	Reuben C. Bush,

24 mai— Jno. M. Parker.

ANDRE L. ROMAN

Membre du barreau et correspondant.

Se charge de la rédaction de communiqués, d'articles de journaux, etc.; de la traduction de chaque de documents publics et d'affaires, en français et en anglais.

Se charge également du règlement des taxes d'Etat et de la ville à un escompte libéral, de la perception des loyers et de la location des propriétés.

Bureau, No 56 Passage de la Bourse.
16 avril—1 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Une Maison en Briques à trois étages No [illegible] rue de la Douane, entre Chartres et Royale.

La très agréable résidence de famille à deux étages et en briques rue Orléans, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mai 1879, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE:—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Chartres et Royale, désigné par la lettre A et mesurant 19 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Cette propriété porte le numéro municipal 60, de la rue de la Douane.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Dauphine et Bourgogne, mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 76 pieds, 8 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent cette agréable résidence de famille, en briques et à deux étages, contenant 4 chambres, galerie, hall, porte-cochère, verandah, cuisine haute en briques avec 4 chambres, puits, waterworks, gaz, etc., etc., le tout en bon état.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que toutes les taxes dues et exigibles en 1879.

N. B.—LA VENTE EST POSITIVE.
11 mai—11, 15, 16, 17

SANS LIMITE.

Propriété No 222 rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, Second District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46, rue Royale—SAMEDI, 17 mai, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, sans aucune limite—

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions.—1/3 comptant, le reste à un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement d'une partie ou de la totalité des billets, assurance et transfert de polices et toutes les clauses habituelles.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs. 11mai

PROPRIÉTÉS DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Ilet de valeur rue Claiborne.

Subdivisé en Vingt-Quatre Lots.

Devant être vendu sans limite ou réserve pour clore les affaires de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Charles Case, Receveur de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, No 7,244, Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No. 46 de la rue Royale—MERCREDI, 21 mai 1879, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable E. C. Billings, Juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, en date du 29 avril 1879, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, l'îlet de terre ci-dessous décrit à savoir:

Cet îlet de terre de valeur situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 23, borné par les rues Claiborne (anciennement St Avid), Derbigny (anciennement Prosper), Union, Bagatelle ou Bourbon, subdivisé en vingt-quatre lots, mesurant comme suit, à savoir:

Les lots 1 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds, 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 125 pieds.

Le lot No. 1 formant le coin des rues Claiborne et Bagatelle et le No. 10 formant le coin des rues Claiborne et Union. Les lots 11 et 12 mesurent chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les lots Nos. 13 et 14 mesurent chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle ou Bourbon, sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les lots Nos. 15 à 24 inclusivement, mesurent chacun à peu près 30 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny ou Prosper, sur une profondeur de 125 pieds. Le lot No. 15, formant le coin des rues Derbigny et Prosper et Bagatelle ou Bourbon, et le lot No. 24, formant le coin des rues Derbigny et Union, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, d'après un plan de Chas. A. DeArmas, architecte, en date du 17 juillet 1872, qui peut être examiné au local où se fera la vente.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Le tout devant être vendu en lots au gré des acquéreurs. 3 mai au 17

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 11 mai 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Barovello Joseph	Miqual Pierre
Bosquez Antonio Rodriguez	Morinez Pierre
	Ouztalet Paul
Castellacegne Isidore	Parenveaux Henri Vital
Citarelli Dr G	Pagliarini Antonio
Cocolo, Guiseppe	Perthé F T
Chevroy Fourcade	Rysotto Bacciccia
Fils Ch	Saltaformaggio Serafino
Gonzalez Edgard	Sauviac P
Lonestoe Cancer	Sebastiano di Ragusa
Linstaud Hypolite	Giuseppe
Magne Mr	Tignes Pierre
Majorana Sits	S L M pour Rosolia
Marquere Jean	Mondaolo

LISTE DES DAMES.

Blais Vve madame
Monera madame

W. L. McMILLEN,
maître de poste.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........\$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 59 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les Risques de feu	\$212,423 68	
Risques de rivière	85,373 39	
Risques maritimes	49,841 90	
		\$347,637 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		\$104,741 00
		\$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00	
Primes remboursées	19,457 39	
		114,196 39
Primes nettes		\$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur		
Risques de feu	54,709 22	
Risques de rivière	37,307 96	
Risques maritimes	15,290 56	
	\$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00	
		\$146,630 77
Ajoutez: Réassurances	35,045 25	
Taxes	6,347 94	
Loyer	2,600 00	
Board of Underwriters	6,593 20	
Dépenses	24,482 91	
		84,669 30
Fonds de réserve		10,000 00
Dividende sur le capital	49,568 39	
Moins escompte et intérêts	24,294 30	
		\$25,283 99
		\$266,584 06
Profit net		\$71,598 52
La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:		
Actions et Bons		\$257,074 82
Prêts sur hypothèques		12,800 00
Prêts sur nantissement		60,665 21
Billets à recevoir		5,502 92
Propriétés foncières		25,000 00
Primes en voie de collection		58,051 83
Argent en caisse		171,424 93
Total de l'actif		\$591,519 91

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 3ème jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, a décidé de payer sur les profits nets de l'année, payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent sur le montant net des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

R. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	S. W. Taylor,	D. Fatjo,
R. Rocco,	J. C. Morris	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	H. R. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. K. Seymour,	Emery Clapp,	Jno S. Groves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jesse S. Flower,	J. L. Harris,	E. Newman.

3 fév—au 31 déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE SPECIALE

de résidences d'été et terrains à la Baie St-Louis, la Passe Christian, la Grande Ile et Covington, Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau No. 21 de la rue du Camp.—Le JEUDI, 22 mai 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu positivement aux enchères publiques, les résidences d'été et terrains qui suivent, savoir:

1° La jolie villa maritime connue autrefois comme la résidence d'été de John Walins, Esq., située à la Passe Christian, Miss. Elle comprend le lot mesurant environ 110 pieds de face au Golfe du Mexique sur 40 arpents de profondeur. Elle est améliorée par une bonne résidence cottage avec ombrages de chênes et de magnolias, un grand jardin et un verger, des vignes, un wharf, une maison de bains et autres dépendances.

2° Il sera aussi vendu 2 lots adjacents ayant environ 210 pieds de face au golfe sur 40 arpents de profondeur; ayant des sources, de beaux arbres, etc.

3° La propriété Trippler à la Baie St-Louis, située sur la rue Main, entre les propriétés Girard et Sancier. Elle comprend un lot mesurant 50 pieds de face sur la rue Main sur environ 200 pieds de profondeur, améliorée par un joli cottage en bois, plusieurs orangers à oranges douces et autres arbres.

4° Aussi plusieurs beaux emplacements pour bâtir, étant les lots Nos 5, 6, 7 et 8, part de la propriété Bernard Bourgeois mesurant chacun 100 pieds de face à la baie sur des profondeurs variant de 1200 à 1500 pieds.

5° La propriété de la Pointe Cadet, ancienne résidence de l'Hon. F. Hiederhoff d'environ 1500 pieds de face à la baie près de l'embouchure de la rivière Jourdan et qui a pour amélioration une maison bien bâtie en bois contenant 6 chambres et une cuisine, dépense et cabane à bain; nombre d'orangers et d'autres arbres à fruit, entourée de trois côtés par l'eau. On peut y cultiver les orangers sans craindre la gelée. C'est près de "Paquet Picard" le meilleur endroit de pêche sur la côte du Golfe et accessible par d'excellents chemins coquillés juste au-delà des limites de la corporation et non sujet à ses taxes; retraite excellente pour le calme et la santé.

6° La résidence Janyer à 2 étages située rue Boston dans la ville de Covington. La propriété comprend les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'îlet No 17. Les Nos 4 et 5 mesurent 170 pieds de face à la rue Boston. Le terrain est planté d'arbres fruitiers et d'environ 1800 ceps de vigne, la plupart portant raisins, et ayant une source de très belle eau minérale. Les résidences de MM. Simpson et Sewell joignent la propriété. Tous autres renseignements à la vente.

7° Cinq lots de terre, situés à la Grande-Ile, paroisse de Jefferson, Louisiane, désignés par les Nos de 56 à 60 inclusivement, chaque lot mesurant un arpent de face au Golfe et s'étendant jusqu'à la Baie Caminada.

Conditions.—Moitié comptant et la balance à 1 an, en un billet, avec le privilège du vendeur et les clauses d'hypothèque à 8 pour cent par an, 5 pour cent pour frais d'avocat, etc.

Actes de vente pardevant les notaires désignés par l'encanteur, aux frais des acquéreurs.
11mai—11.13.17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix pour résidences et commerce dans le 1er, 2nd et 3ème district comprenant des emplacements populaires pour commerce rue Tchoupitoulas, Royale et Vieille-Levée, vis-à-vis le marché français, Dauphine et autres rues.

Vente positive pour effectuer un partage Dans l'affaire de J. G. Bienvenu et als. vs. Henry C. Boucher et als.

No 25,575, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur.—Bureau rue du Camp No 21.—SAMEDI, 17 mai 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement du 2 avril 1879 et rendus dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tchoupitoulas, Gravier et Commune, désigné par le No 5, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, voyer général le 6 mai 1859, et attaché à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 21 mai 1859 de Sam Smith & Co., à M. B. Haydel. Ledit lot mesurant, en pieds américains, 28 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 93 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à 4 étages, solidement construit, désigné par le No 12 de la rue Tchoupitoulas et connu comme le magasin populaire d'épiceries en gros de MM Bertoux Bros & Co., et à eux loué jusqu'au 31 octobre 1879.

2° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré compris entre les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant—mesure française—47 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la bâtisse solidement construite à trois étages en briques, magasin et résidence, désignée par le No 140 de la rue Royale. Cette propriété est subdivisée en deux beaux magasins au rez-de-chaussée, et la partie supérieure est convenable pour résidence. Comme un placement qui rapporte, résidence centrale convenable pour un homme à profession, cette propriété est plus que désirable.

3° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Vieille-Levée, ou Decatur, Chartres, Dumaine et St-Philippe, mesurant—mesure française—environ 30 pieds de face à la rue Vieille-Levée sur 200 pieds de profondeur, plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à deux étages, la partie supérieure convenable pour résidence, et désignée sur l'arrière plan par les Nos 235 et 237 rue Vieille Levée. Cette propriété fait face au Marché Français; et un des plus grand terrains de l'îlet et un des meilleurs emplacements de cette localité et de ce centre d'affaires. Elle est louée à bail à raison de \$1,500 par an, jusqu'au 1er octobre 1879.

4° Deux certains lots de terre situés dans le 3me district de cette ville et dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Clouet et Montégut, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan annexé à l'acte de vente passé pardevant A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le 6 février 1852. Lesdits lots mesurant comme suit: le No 3, 25 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur entre lignes parallèles, lot No 4 forme l'angle des rues Dauphine et Clouet, et mesure 35 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur sur rue Clouet.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent au coin un cottage à un étage en bois avec mansarde et un cottage à un étage en bois séparé du premier et situé sur le terrain contigu.

Avec cette propriété, seront vendues 63 actions réduites à 59 de \$100 chacune, de la banque des Citoyens de la Louisiane, actions sur lesquelles a été fait un prêt de \$448 payable ou renouvelable suivant la charte de ladite Banque, le 1er mai 1880, le tout garanti par hypothèque sur la propriété; actions et prêt que devra accepter l'acquéreur au dessus du prix de l'adjudication.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux annuels par billets souscrits par les acquéreurs subdivisés en coupons à la convenance des parties, et portant intérêt spécialement garanti par hypothèque et privilège du vendeur, avec intérêt à 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement—5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux propriétaires des billets et l'acheteur assumera les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist notaire. 1avril—

Mme VERGEZ,

SAGE-FEMME,

CONTINUE à s'occuper de la pratique des accouchements. Elle porte toujours un soin particulier au traitement des maladies de l'utérus. Consultations tous les jours, de midi à 2 heures, à son domicile, rue Royale 188. Sa nombreuse clientèle est prévenue qu'elle vaccine tous les lundis, à midi.
6avril—2m—D.Mar.J

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 22 1879.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of affairs of the company on the 30th of April, 1879.

Fire premiums	\$180,751 16	
Marine premiums	36,729 15	
River premiums	82,136 50	
	\$299,616 81	
Earned premiums, less reinsurances and return premiums		\$228,931 32
Losses paid and estimated, say:		
Fire losses	\$44,424 37	
Marine losses	12,199 00	
River losses	40,635 96	
		97,259 33
		\$131,672 09
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, etc.	\$59,291 28	
Less rents, salvage, savings, etc.	21,629 90	
		37,661 48
Gross profits		\$94,010 61
The company have the following assets:		
Bills receivable	\$39,988 67	
Loans on bonds and mortgage	44,707 80	
		\$84,696 47
Loans on call	\$70,315 35	
Cash	63,126 62	
		133,441 97
City bonds		83,117 20
Bank and other stocks		59,186 63
Real estate		112,176 91
Premiums in course of collection and suspense account		33,992 19
		\$506,611 37

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of May 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, that after paying the annual dividend of TEN PER CENT. on the capital stock of the company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash, be paid on MONDAY, June 10, to those parties entitled to receive the same.

TRUSTEES:

Thos. A. Adams,	Jno. E. King,
Sam'l R. Newman,	Fred'k Camerden,
Sam'l H. Kennedy,	Joseph W. Stone,
John Phelps,	George Martin,
Adam Thomson,	Alfred Moulton,
Henry Abraham,	L. C. Jurey,
Victor Meyer,	Edward Nalle,
Joseph Bowling,	Geo. W. Sentell,
Edw'd J. Gay,	Fred E. Mortimer,
Simon Hernsheim,	John V. Moore,
Simon Forchheimer,	W. B. Conger,
Jos. E. Wells,	Henry M. Preston,
E. B. Post,	J. J. Irby,
Edw'd Pilsbury,	Reuben C. Bush,

24 mai— Jno. M. Parker.